



Agenda 21 départemental

Réunion de concertation de Grenoble – 14 novembre 2005

Compte-rendu

Environ 70 personnes présentes.

1. Introduction de Catherine BRETTE, conseillère générale déléguée à l'Agenda 21

L'agenda 21 est l'outil privilégié d'application du développement durable sur un territoire donné. En France, les agendas 21 ont d'abord été réalisés pour l'essentiel par des communes. Par exemple, Echirrolles ou Fontaine dans l'agglomération grenobloise.

Les départements se sont engagés plus tardivement car ils se sont interrogés sur la pertinence d'une démarche agenda 21 à l'échelle départementale. En 2001, la nouvelle majorité arrivée au Département de l'Isère a réfléchi à cette question et a décidé de s'engager, d'abord par des entrées précises (Haute Qualité Environnementale des constructions par exemple) puis en lançant une démarche globale de développement durable : c'est l'Agenda 21.

Le Département a choisi de susciter une large mobilisation autour de ce projet aussi bien en interne qu'auprès des isérois.

Des séances de formation des agents au développement durable sont organisées depuis octobre car ce sont eux qui auront à appliquer le plan d'actions de l'Agenda 21 sur le terrain. Ce plan d'actions aura été le fruit d'une concertation forte avec les acteurs du territoire. Nous avons voulu organiser cette concertation en lien avec la réforme territoriale en cours, réforme qui vise à rapprocher l'action du Département du terrain en déconcentrant ses services sur 13 territoires.

Je laisse maintenant la parole à M. Claude Neuschwander, responsable du bureau d'études EDR qui accompagne le Département dans cette démarche.

2. Présentation de la démarche par Claude NEUSCHWANDER

Avant d'entamer la présentation, je vais brosser rapidement l'historique du concept de développement durable.

La réflexion débute véritablement en 1972 avec la publication du fameux rapport du Club de Rome qui préconise la "croissance zéro" pour couper court à un mode de développement destructeur pour les équilibres naturels.

Cette même année, les Nations Unies organisent à Stockholm un sommet mondial sur l'environnement humain qui pose les bases du développement durable.

La présentation de M. Neuschwander est jointe au présent document.

3. Débat avec la salle

Question ou remarque (Q/r)

Il n'apparaît pas dans la présentation qui vient d'être faite le souci de replacer l'homme au centre des politiques.

Réponse (R)

Le cœur de la démarche de développement durable est bien de remettre l'homme au centre des préoccupations. Le Département a la volonté d'éviter la dérive vers un processus technocratique.

L'agenda 21 sera bien évidemment tourné d'abord vers les compétences propres du Département même s'il travaille aussi dans d'autres domaines.

Q/r : La dimension temporelle est très importante notamment pour les questions liées au transport. Ainsi, faire sortir un projet de tram-train prend 10 à 20 ans. Or, on constate dans le Grésivaudan que les projets sont encore basés sur la route.

R : L'objectif de l'agenda 21 est justement la mise en cohérence de ces débats afin de permettre au Département de faire des choix stratégiques.

Q/r : La concertation nécessite une information préalable. Je demande donc à pouvoir réutiliser la présentation de ce soir.

D'autre part, il serait intéressant de recenser les dispositifs existants sur les thèmes du transport, de l'air, etc. mais qui ne sont pas reliés entre eux. Je suggère donc comme thème de travail la superposition des concertations, difficiles à assumer pour les bénévoles associatifs. Je soulève également le problème de la concertation "alibi" car les comptes-rendus ne sont pas diffusés, ...

R : Tous les médias seront utilisés pour informer les citoyens : site internet, Isère magazine – journal d'une rare qualité, presse écrite, magazines municipaux.

Q/r : Comment vont coexister l'agenda 21 départemental et les agendas 21 existants au niveau régional ou intercommunal ?

R : Le Conseil Régional Rhône-Alpes préfère accompagner les démarches agendas 21 par notamment des aides financières plutôt que d'élaborer son propre agenda 21.

Le Département soutient plusieurs projets (Fontaine, Syndicat d'aménagement du Trièves).

Il faut préciser que d'autres structures que des collectivités peuvent réaliser un agenda 21 comme l'OPAC 38 par exemple.

Le plan d'actions de l'agenda 21 départemental sera en relation avec les compétences du Conseil général donc il sera différent d'un agenda 21 communal. De plus, le Conseil Général souhaite territorialiser les propositions d'actions : l'avancement de la démarche montrera si cela est possible et pertinent.

Q/r : N'est-il pas possible de réaliser un agenda 21 au niveau national ?

R : Il n'est pas forcément intéressant de réaliser un agenda 21 au niveau national car un agenda 21 est une application locale des principes du développement durable. La démarche doit pouvoir s'appuyer sur des relais locaux : la population, les personnels territorialisés, etc.

Q/r : Attention à ne pas vendre des illusions ! L'agenda 21 est plus un outil de débat qu'un véritable plan d'actions car il manque souvent les moyens (financiers, etc.).

Je réagis aussi sur la qualification d'Isère magazine qui selon moi n'est pas un outil de concertation mais un outil de propagande comme tous les journaux institutionnels.

R : J'ai simplement voulu dire que ce journal était très bien réalisé.

Q/r : Une remarque sur les contradictions entre les propositions du Département qui promeut les nanotechnologies, le grand stade, ... Y a-t-il un état des lieux comportant des objectifs quantifiés pour la démarche ? Un exemple : l'impact de l'A51 sur la qualité de l'air n'est pas évalué à l'heure actuelle.

R : Le travail demandé au bureau d'études n'est pas de réaliser un audit complet. Par contre, un diagnostic des politiques départementales réalisé à l'aide d'une grille d'analyse spécifique et en lien avec les directions concernées, est en cours. Le but de ces évaluations est de faire progresser les politiques du Conseil général.

Q/r : Y aura-t-il un moment particulier pour recueillir l'avis des fédérations associatives ou devront-elles se rendre à toutes les réunions ?

R : Nous souhaitons éviter des réunions dérivant vers des influences de type lobbyistes. Les réunions organisées en 2006 visent le grand public, les adhérents de la FRAPNA pourront donc s'y exprimer librement.

Q/r : J'espère que la démarche d'agenda 21 du Conseil général soutiendra celle inscrite dans sa charte par le pays du Grésivaudan car on sent un gros frein culturel de la part des élus.

Je pense qu'il faut installer un moratoire des projets anti-développement durable. Les rapports entre santé et environnement doivent être mieux pris en compte comme par exemple la qualité de l'air intérieur ou l'inégalité de traitement entre citadins et ruraux (il existe un bureau santé-environnement à Grenoble).

Q/r : Il est nécessaire d'avoir prévu une évaluation des résultats dès le départ de la démarche si on veut pouvoir par la suite discriminer les meilleures mesures à prendre.

R : Les fiches du diagnostic sont accompagnées d'un ensemble d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus.

Q/r : Comment fait-on jouer les solidarités territoriales en Isère ? Un exemple : le Département investit massivement dans les stations de ski tout en classant en Espace Naturel Sensible (ENS) le col du Coq. Comment l'agenda 21 pourra-t-il aller au-delà de simples compensations face à des enjeux économiques énormes ?

R : Votre exemple est réducteur. On ne peut pas dire que, parce que le Conseil général mène une politique d'ENS, il se désintéresse d'autres secteurs.

Q/r : La longueur de la démarche va poser problème car il faut agir tout de suite. Ainsi, l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets impose des prises de décisions rapides (projet de centre d'enfouissement d'Izeaux).

D'autre part, je trouve que toutes les réunions ne sont pas forcément bien situées : Saint Laurent du Pont, Le Grand Lemps, ...

R : La volonté présidant au choix des lieux est la meilleure irrigation possible du territoire même si on sait que le choix définitif est forcément perfectible.

Sur le thème particulier des déchets, il n'est pas possible de tout arrêter pendant un an parce que l'on fait un agenda 21. L'abandon du projet d'Izeaux va dans le bon sens mais il reste à trouver un site de substitution.

Q/r : La démarche d'agenda 21 est intéressante mais aura-t-elle une utilité car on constate des contradictions entre les objectifs de l'agenda 21 et les actions du Conseil général. Je prends pour exemple la volonté d'ouverture à la circulation du pont-barrage de Saint Egrève à la circulation.

R : Je m'interroge sur ce dossier car l'objectif ici est de faciliter la circulation en limitant les distances et donc les émissions de gaz à effet de serre. Il est indispensable de bien évaluer tous les paramètres pour prendre les décisions adéquates.

Q/r : Comment l'approche par territoire de l'agenda 21 va-t-elle permettre de prendre en considération les thèmes concernant plusieurs territoires comme par exemple les relations entre l'agglomération et les stations de ski ? Comment s'appliquera l'agenda 21 sur les politiques départementales ?

R : L'agenda 21 s'appliquera en interne par le biais du diagnostic des politiques départementales en vue de leur amélioration et en externe par l'intermédiaire de réunions comme celle de ce soir.

Q/r : Attention de ne pas trop en demander à l'agenda 21 qui ne pourra pas à lui seul gérer toutes les contradictions et résoudre tous les problèmes.

Q/r : Il faut rester dans le général car sinon la démarche risque de se perdre dans le détail. Il est nécessaire de prendre le temps.

4. Conclusion

Catherine BRETTE remercie l'ensemble des participants pour leur attention, leur participation et leur donne rendez-vous pour les prochaines réunions sur les territoires.